

Aides financières mobilité

Aides à l'achat d'un vélo (à assistance électrique, cargos, pliants, adaptés)

Vélos à assistance électrique, vélos cargos ou pliants

[Île-de-France Mobilité – Prime à l'achat pour vélos à assistance électrique, vélos cargo, vélos pliants ou vélos adaptés](#)

Conditions d'accès : aide octroyée aux habitant·e·s d'Île-de-France

Montant de l'aide : 50 % du prix d'achat dans la limite de 500 € (400 € à compter du 1er septembre 2023)

[« Bonus vélo » – Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique soumise à condition de ressources](#)

Conditions d'accès : aide soumise à condition de ressources et octroyée en complément de l'aide d'Île-de-France Mobilité pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Montant de l'aide : 40 % du prix du vélo dans la limite de 150 € pour un vélo classique et 300 € pour un vélo à assistance électrique.

[Plus d'informations](#)

[Métropole du Grand Paris – Aide à l'achat d'un vélo électrique en remplacement d'un véhicule polluant](#)

Conditions d'accès : aide soumise à condition de ressources aux habitant·e·s de la Métropole du Grand Paris

Montant de l'aide : 500 €

Vélos mécaniques classiques – 15-25 ans

[Île-de-France Mobilité : pour les 15-25 ans, aide à l'achat d'un vélo mécanique classique](#)

Conditions d'accès : aide réservée aux 15-25 ans

Montant de l'aide : 50 % du prix d'achat dans la limite de 100 €

Aide valable pour les vélos achetées à partir du 20 avril, ouverture de la plateforme de demande à partir de septembre 2023

Aides à l'achat d'une voiture à faibles émissions

[Métropole du Grand Paris – Aide à l'achat d'un véhicule faible émission en remplacement d'un véhicule polluant](#)

Aide mise en place dans le cadre de la Zone à Faible Émission (ZFE)

Conditions d'accès : test en ligne proposé pour vérifier son éligibilité

[« Prime à la conversion » – Aide à l'achat d'un véhicule faible émission en remplacement d'un véhicule polluant](#)



Conditions d'accès : aide octroyée dans la cadre de la vente d'un véhicule polluant pour un véhicule à faible émission

[« Bonus écologique 2022 » – Aide à l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable](#)

Conditions d'accès : aide octroyée dans la cadre de la vente d'un véhicule polluant pour un véhicule à faible émission

[Région Ile-de-France – Conversion d'un véhicule thermique en véhicule propre](#)

Conditions d'accès : aide octroyée aux habitant·e·s d'Île-de-France (particuliers et professionnels)

Montant de l'aide : aide pour le « retrofit » de son moteur thermique par un moteur électrique (500 € pour les deux roues, 2 500 € pour les véhicules quatre roues)

[Aide nationale – Aide à l'installation d'une borne de recharge électrique](#)

Crédit d'impôt transition énergétique (CITE)

Montant de l'aide : 75 % du montant des dépenses engagées dans la limite de 300 €

Autre aide locale

Département du Val-de-Marne – Chèque Mobilité

Conditions d'accès : aide octroyée aux jeunes en recherche d'emploi (16-25 ans) inscrit·e·s à Pôle Emploi depuis un mois

Démarches : auprès de l'Espace jeunes (prendre rendez-vous au [01 46 15 08 59](tel:0146150859))

Contact

[Mission mobilité durable](#)

- [42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)
- [01 71 56 03 75](tel:0171560375)
- [Nous écrire](#)